

Mercredi, 14 décembre 2011

2011-12-14

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, quatorze décembre deux mille onze (14-12-11) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

### ORDRE DU JOUR (suite)

- 1° Comptes à payer ;
- 2° Projet Pacte rural - À l'ombre du clocher 2011 ;
- 3° Contribution financière pour la Fondation du CSSS ;
- 4° Règlement municipal permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;
- 5° Nomination d'un représentant pour la conférence de presse de la Brigade Verte ;
- 6° Interventions prioritaires à effectuer au réseau d'égout ;
- 7° Soumissions camion "pick up" ;
- 8° Varia ;
  - 8.1° Dossier Marc Nadeau.

### COMPTES À PAYER

201100679 = Action solutions sans fil : location Focus neige	150.26 \$
201100680 = Lucie Provost : encre, ruban adhésif, attache (tie rap), balais, vadrouille, porte-poussière (pour bibliothèque)	56.32 \$
201100681 = Société de développement durable : redevance à l'enfouissement	1 174.36 \$
201100682 = Diesel Mobile 2000 : pièces pour réparer moteur du camion Sterling	11 200.28 \$

**TOTAL :** **12 530.22 \$**

201112-244

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### PROJET PACTE RURAL À L'OMBRE DU CLOCHER

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'après avoir fait le décompte des dépenses dans le projet pacte rural, un montant de 188,90 \$ a été dépensé en trop par le Comité d'embellissement. Les membres du conseil ont mentionné qu'au lieu que le comité remettre un chèque à la municipalité, cette somme sera déduite dans le budget 2012 du comité d'embellissement.

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
FONDATION DU CSSS DES SOURCES**

201112-245

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil acceptent de contribuer financièrement à la Fondation  
du CSSS des Sources pour un montant de 250 \$.

Adoptée

**RÈGLEMENT MUNICIPAL PERMETTANT LA CIRCULATION DES  
VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de  
règlement. Il a été discuté des heures permises ainsi que des chemins  
publics sur lesquels la circulation sera permise. Un retour sera fait à  
l'assemblée de janvier 2012.

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA CONFÉRENCE DE  
PRESSE DE LA BRIGADE VERTE**

201112-246

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE Monsieur Claude Blain soit nommé à titre de représentant pour assister à la  
conférence de presse qui aura lieu le 26 janvier 2012.

Adoptée

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES À EFFECTUER  
AU RÉSEAU D'ÉGOUT**

Sylvain Thibodeau donne un compte-rendu des discussions qu'il a eu avec  
Monsieur Gaétant Fortier du MAMROT concernant les interventions à prioriser.  
En principe, en 2012 la municipalité remplacera un surpresseur ; en 2013 - 2014  
l'intervention à prioriser sera la vidange de boues ; en 2014 - 2015 l'intervention à  
prioriser sera le remplacement du poste de pompage ouest et en 2015 - 2016  
l'intervention à prioriser sera l'installation des équipements de déphosphatation.

**SOUSSION SURPRESSEUR**

201112-247

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE Sylvain Thibodeau soit mandaté pour demander des soumissions pour le  
changement d'un surpresseur pour le réseau d'égout. L'ouverture des soumissions  
sera effectué à l'assemblée ordinaire de février 2012.

Adoptée

**SOUSSIONS CAMION "PICK UP"**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour faire la  
location achat d'un camion "pick up" sur une période de  
12 mois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu six (6) soumissions ;

201112-248

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Deschaillons Autos au montant de 36 700.28 \$ (plus taxes) étant donné que Deschaillons Autos était le seul fournisseur qui pouvait livrer le véhicule rapidement.

Adoptée

#### **ACQUISITION D'UNE PELLE POUR CAMION "PICK UP"**

201112-249

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil autorisent l'achat chez Hydraulique Vigneault inc. d'une pelle Fisher de 8' extensible jusqu'à 10' au montant de 8 280 \$ (plus taxes), installations comprise. Cette pelle sera installée à l'avant du camion "pick up".

Adoptée

#### **ACQUISITION D'UNE SALEUSE POUR CAMION "PICK UP"**

201112-250

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil autorisent l'achat chez Hydraulique Vigneault inc. d'une saleuse poly-caster Fisher de 8' avec moteur électrique au montant de 6 100 \$ (plus taxes), installations comprise.

Adoptée

#### **DOSSIER MARC NADEAU**

Discussions entre les membres du conseil concernant les contraintes rencontrées dans le dossier de Marc Nadeau. Des vérifications seront faites auprès de l'inspecteur, Luc Lefrançois pour connaître le contenu de la lettre envoyée à Monsieur Nadeau au début du mois de décembre.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201112-251

Le conseiller Claude St-Cyr propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »*

